

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 2
Votants : 29

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Laurent VALLET à Alain PACE, Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO.

Secrétaire de séance : Marie-Ange KOFFEL

N° 4260

OBJET :

**Désignation d'un
correspondant
territorial sécurité
routière**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rôle de l'élu correspondant territorial sécurité routière :

C'est le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux

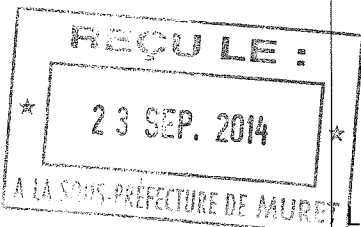
Il peut s'appuyer sur les connaissances et les moyens que l'État met à sa disposition. Ainsi,

- Le Coordinateur Sécurité Routière contribue et participe d'une manière traditionnelle aux initiatives locales ;
- La Direction Départementale des Transports apporte ses connaissances dans le domaine de la sécurité routière ;
- L'Éducation Nationale, la Jeunesse et Sports sont des partenaires qui interviennent sur les jeunes pendant et en dehors du temps scolaire ;
- Les associations constituent un potentiel d'énergie et de bonnes volontés qui doit pouvoir être associé aux actions locales.

Les nouveaux programmes initiés par l'État en matière de sécurité routière constituent un soutien concret aux collectivités territoriales. Ainsi, les Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (I.D.S.R.), qui participent aux actions de prévention du programme AGIR pour la sécurité routière, peuvent apporter une aide aux collectivités dans leurs champs de compétences et sur les enjeux du département.

Enfin, les collectivités territoriales sont associées aux structures de prévention de la délinquance qui intègrent la sécurité routière :

- le Conseil Départemental de Prévention (CDP) : présidé par le préfet et rassemblant les partenaires locaux (État, collectivités territoriales, associations...), le CDP a vocation à encourager les initiatives pour la prévention et la lutte contre la délinquance et à en assurer leur évaluation ; il valide notamment les enjeux du département en matière de sécurité routière ;
- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : présidé par le maire, le CLSPD définit les priorités de lutte contre l'insécurité, organise la concertation, mobilise les moyens et met en œuvre les actions (notamment celles qui peuvent être proposées dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière).
- Il diffuse des informations relatives à la sécurité routière



Les informations fournies par la revue de la sécurité routière et son site Internet (dépliants, affiches, outils vidéos) sont disponibles sur le site : <http://www.securiteroutiere.gouv.fr>

Ces documents peuvent également être obtenus auprès de la coordination sécurité routière du département.

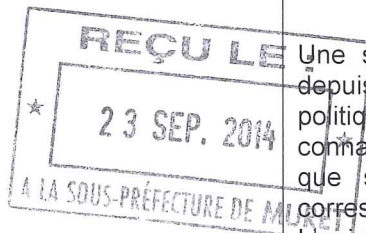
Il contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Les champs suivants sont concernés par la sécurité routière :

- l'action sociale et la santé
- la culture
- la communication
- l'éducation
- l'environnement
- les loisirs et le tourisme
- les politiques publiques
- la prévention du risque routier
- la réglementation et le contrôle
- les transports
- les infrastructures
- l'urbanisme

Il doit pouvoir s'appuyer sur des relais. Selon la taille des communes, ceux-ci peuvent être trouvés auprès des services techniques, de la police municipale, du service jeunesse, etc.

- L'information et l'animation du réseau des correspondants sécurité routière.



Une sensibilisation des correspondants à la sécurité routière est prévue depuis 2006. Elle porte sur l'organisation nationale et départementale de la politique sécurité routière, sur les dispositifs et programmes associés, sur les connaissances de base (culture sécurité routière et approche accident) ainsi que sur les champs de compétence des collectivités et le rôle du correspondant élu.

L'animation du réseau des correspondants est examinée et proposée par la coordination sécurité routière du département. A ce titre, des échanges d'expériences ou rencontres spécifiques sont mises en place depuis 2006.

Des sensibilisations ou formations complémentaires pourront être ultérieurement proposées, à destination des policiers municipaux et animateurs de quartiers, des techniciens de la voirie.

Monsieur le Maire propose de choisir ce correspondant.

Messieurs Dominique ALM et Manuel SOLSONA proposent leur candidature.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à voter.

Monsieur Dominique ALM a obtenu 23 voix pour.

Monsieur Manuel SOLSONA a obtenu 6 voix pour, 22 voix contre et 1 abstention.

Monsieur Dominique ALM a été désigné correspondant territorial sécurité routière.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23 SEP. 2014

Affiché
le : 23 SEP. 2014

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 19 septembre 2014

**Le Maire,
Alain PACE**

